
Levée de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794) et signatures du président et des secrétaires

Jean-Antoine Louis, André Dumont, Pardoux Bordas, Louis Turreau de Linières, Alexandre Besson, Louis Legendre, Jacques Brival, Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Louis Jean-Antoine, Dumont André, Bordas Pardoux, Turreau de Linières Louis, Besson Alexandre, Legendre Louis, Brival Jacques, Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Levée de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794) et signatures du président et des secrétaires. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 128;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23579_t1_0128_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Ô jour du 14 juillet sois à jamais la leçon des Peuples.

Que ton époque et les faits mémorables qui l'ont suivie apprennent à tous les siècles la haine inextinguible des Rois pour les hommes, les trahisons familiales aux ambitieux, la fausseté des êtres immoraux et surtout la toute puissance du Peuple, la supériorité du courage des nations sur les conspirations des Tyrans.

Et vous fidèles Représentans d'un Peuple libre et victorieux vous mettez le complément à la gloire immortelle du 14 juillet.

Les jacobins viennent auprès de vous préluder à la solennité de ce beau jour. Entoures (*sic*) de l'expression de notre confiance et de notre joie la Convention Nationale est pour nous une fête civique.

Résolus comme vous à maintenir la République ou à mourir pour elle, nous aimons à vous redire que l'affermissement éternel de la Liberté préparé par la journée du 14 juillet consolidée aujourd'hui par vos travaux par le courage de nos défenseurs, et par la vigilance de tous les bons citoyens sera le fruit impérissable de vos vertus et de celles du Peuple souverain que vous êtes dignes de Représenter (1).

[La salle retentit des plus vifs applaudissements].

Le président félicite la société des Jacobins du dévouement entier qu'elle a toujours montré pour le soutien de la Révolution et de son zèle infatigable.

LE PRÉSIDENT :

Républicains, le despotisme, pendant une longue suite de siècles, avait fatigué la nation la plus généreuse et la plus sensible; il ne lui offrait que le tableau d'hommes vils avec orgueil, audacieux avec bassesse, et couverts de tous les crimes les plus monstrueux. Ils avaient, les scélérats, comblé la mesure, lorsque nos braves frères ont attaqué ce boulevard de terreur, cette antique et affreuse Bastille, monument consacré aux supplices les plus horribles, et l'ont détruit le 14 juillet 1789. Depuis cette glorieuse journée la France a vu la tête des tyrans et de leurs satellites passer sous le joug, et tomber sous le fer vengeur de leurs forfaits.

La Convention nationale a, par une fête civique, perpétué le souvenir de cette époque chérie qui fut l'aurore de notre liberté et le présage de l'affranchissement des nations.

Elle reçoit avec satisfaction dans son sein une Société dont Marat, l'Ami du Peuple, s'honora d'être membre, qui eut tant de part à l'heureux événement qui nous réunit dans cette enceinte, et qui en a constamment utilisé les succès pour le triomphe de la révolution. Elle vous invite à sa séance.

[On applaudit] (2).

La Convention nationale décrète [sur proposition de Legendre,] l'insertion au bulletin de cette adresse et de la réponse du président; elle en

(1) C 310, pl. 1210, p. 27, daté du 25 mess. et signé MOSNIER, FROMENT, [et 2 signatures illisibles].

(2) *Mon.*, XXI, 213.

décède également l'impression et l'envoi à toutes les communes, sociétés populaires, et aux armées (1).

56

ETAT DES DONNS (suite) (2).

Un membre a déposé sa médaille en cuivre, représentant la séance du 4 août 1789.

La séance est levée à trois heures (3).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), Président; A. DUMONT, BORDAS, TURREAU, BESSON, LEGENDRE, BRIVAL, Secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

57

Le citoyen Jeudi, médecin, physicien, naturaliste, inventeur et seul propriétaire d'une eau de salubrité, propre à guérir toutes les maladies connues et non connues, a présenté *vendredi* dernier son remède universel, au comité des secours publics, avec un volume contenant la nomenclature des personnes de tous âges, de tous les sexes qu'il a radicalement guéries. Le comité, après avoir examiné son livre et son remède, a passé à l'ordre du jour, et a inhumainement condamné l'inventeur à mourir de faim, et les pauvres humains à périr des maux qui les accablent. Le citoyen Jeudi en a parlé à la convention nationale, et lui a adressé un mémoire double contenant ses griefs contre le comité des secours; mais, hélas! la convention a également passé à l'ordre du jour, sur le remède et son inventeur (4).

[Le citoyen Jeudy de L'Houmaud (5), médecin, physicien et naturaliste, au présid. de la Conv.; 21 mess. II] (6).

(1) P.V., XLI, 226. Minute de la main de Legendre. Décret n° 9921. « Mention honorable » selon *Mess. Soir*, n° 693; *Débats*, n° 661; *J. Univ.*, n° 1695; *J. Lois*, n° 653; *J. Perlet*, n° 659; *J. Sablier*, n° 1435; *J. Fr.*, n° 657; *Audit. nat.*, n° 658; *Ann. patr.*, n° DLIX; *C. Eg.*, n° 694; *J. Paris*, n° 560; *M.U.*, XLI, 411; *Mess. soir*, n° 693; *J. S. Culottes*, n° 514; *C. Univ.*, n° 925; *F.S.P.*, n° 374; *Ann. R.F.*, n° 225; *J. Univ.*, n° 1693.

(2) P.V., XLI, 335.

(3) P.V., XLI, 227.

(4) *Mess. Soir*, n° 693.

(5) Ou Delhoumaud (?).

(6) C 310, pl. 1210, p. 24 (du 25 mess., avec mention marginale de même date : « L'ordre du jour »); p. 25 et 26.